

Mercredi 08 Octobre 2014 - n°12

Economie - Les villes de France s'organisent

Economie - Des objectifs ambitieux, un budget stable

Economie - La prévision de croissance en 2015 sans doute optimiste

Economie - Jurisprudence : responsabilité du propriétaire d'un ouvrage public

Economie - "Communiquer sur la tarification incitative", les préconisations de l'ADEME

Economie - Appel à candidature « Pavillon Bleu 2015 »

Energie - Appel à projets "200 territoires à énergie positive pour la croissance verte"

ECONOMIE



Les villes de France s'organisent

Arras est la première étape d'une série de rencontres interrégionales, organisées par Villes de France, association nationale d'élus qui défend les intérêts de 580 villes et 285 intercommunalités, soit 28 millions d'habitants. En ouverture de cette rencontre qui s'est tenue le 8 octobre à l'Hôtel de Ville, Frédéric Leturque, maire d'Arras et Secrétaire général de Villes de France a insisté sur la nécessité de se mobiliser pour répondre aux enjeux pressants des territoires urbains :

- nouvelle relation à construire avec l'Etat, la Région et la métropole dans le cadre de la réorganisation territoriale en cours ;

- défis de l'intercommunalité (extension des périmètres, transfert des compétences, mutualisation, place de la ville-centre) ;

- baisse des concours financiers de l'Etat (baisse des dotations, inflation normative) ;

- défi de l'attractivité.

Frédéric Leturque a insisté sur le besoin de s'impliquer au sein d'un réseau national de villes, en affirmant « *les élus ne peuvent plus faire leur choix seuls. Concertation et dialogue peuvent être très positifs si l'on parvient à des choix collectifs au niveau de Villes de France. Le récent combat pour la défense de nos dessertes TGV prouve que c'est ensemble que nous défendrons la place de nos villes dans l'aménagement du territoire français* ».

Temps fort de la rencontre, Jean-Paul Delevoye, président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et ancien président de l'Association des Maires de France, est venu réaffirmer que « *la force des territoires remplacera la faiblesse des Etats* ». Exprimant sa vision d'une société en mouvement, faite d'une économie « de flux de réseaux et

de connexions », il a appelé de ses vœux le « *passage d'une société de la performance à une société de l'épanouissement* ».

La prochaine rencontre interrégionale de Villes de France se tiendra le lundi 20 octobre 2014 à Vitry (Ille et Vilaine).

contact medias : Sophie Prévost - tél 01 42 21 12 18 - 06 22 93 12 92

ECONOMIE



Des objectifs ambitieux, un budget stable

« Cette rentrée voit l'entrée en vigueur effective des principales dispositions de la loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche du 22 juillet 2013. Le double objectif de réussite du plus grand nombre et d'attractivité de notre enseignement supérieur est le fil directeur de toutes les mesures proposées » s'est réjouie la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche lors de la conférence de presse de rentrée universitaire, le 24 septembre dernier. Aux côtés de Najat Vallaud-Belkacem, Geneviève Fioraso a présenté cinq priorités accompagnées de 20 mesures au service de la réussite pour tous et d'une attractivité accrue de l'enseignement supérieur français.

Réussite pour tous

Geneviève Fioraso et Najat Vallaud-Belkacem ont réaffirmé l'ambition de 50% d'une classe d'âge diplômés du premier cycle d'enseignement supérieur et la volonté d'agir sur tous les déterminants de la réussite des étudiants, en particulier sur :

- L'accessibilité de l'enseignement supérieur : d'où "l'effort sans précédent" en faveur des bourses étudiantes (458 millions d'euros et 135.000 bourses supplémentaires, dont 77.500 à partir de cette rentrée) complété par la généralisation du dispositif de "caution locative étudiante" pour résoudre une partie des difficultés d'accès au logement locatif privé. Sans oublier la poursuite du plan logement conformément à la feuille de route fixée par le

président de la République, qui prévoit la construction de 40.000 logements étudiants pendant le quinquennat.

- La qualité de l'orientation : les dispositions pour orienter prioritairement les bacheliers professionnels et technologiques vers les STS et les IUT continuent à produire leurs effets et un décret propose depuis 2014 un droit d'accès aux filières publiques sélectives du supérieur pour 10% des meilleurs élèves de terminale.

Depuis janvier 2014, les lycéens et candidats en première année de licence choisissent désormais sur la plateforme Admission Post-Bac (APB) parmi 52 mentions de licences générales au lieu de 1.800 diplômes précédemment. Dans le même esprit, a été engagée, pour la rentrée 2015, la simplification des intitulés en licence professionnelle et master.

Simultanément une évolution de la pédagogie sera encouragée, prenant en compte l'apport du numérique à travers les " MOOCs ", comme l'incitation à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, notamment grâce au nouveau statut d'étudiant entrepreneur qui devrait concerner 20.000 créations et reprises d'activité dans les quatre années à venir.

Améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur

La constitution des regroupements universitaires poursuit cet objectif, affirme Geneviève Fioraso, en développant le lien université-recherche et la cohérence des formations, tout en inscrivant les établissements dans une dynamique territoriale. La rentrée 2014-2015 est marquée par l'aboutissement des regroupements d'établissements prévus par la loi du 22 juillet 2013. Sur les 25 regroupements qui se sont constitués, 20 l'ont été sous forme de communauté d'universités et d'établissements (COMUE) et 5 sous la forme de l'association. Dans certains cas, ces opérations ont pu être accompagnées de fusions d'universités ou d'écoles. On rappellera que la constitution de ces regroupements répond, outre à la volonté d'améliorer le lien université-recherche, à celle de mutualiser des services entre établissements d'une même COMUE, de renforcer la cohérence des formations et des recherches, et de permettre la définition d'une stratégie de site commune pour l'enseignement supérieur et la recherche, ouverte aux partenariats socio-économiques et aux collectivités.

Stabilité du budget 2015

Il devrait atteindre, en 2015, 23,05 milliards d'euros (Md€) pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit 45 millions d'euros (M€) supplémentaires par rapport à 2014 (+0,16% d'augmentation). L'augmentation de 45 M€ est ramenée à 36 M€ si l'on tient compte des mesures de périmètre et des transferts (le ministère de l'Agriculture bénéficie ainsi d'un transfert de 20 postes et 3,6 M€ au titre des bourses et de l'Enseignement supérieur agricole).

Les budgets dédiés à l'Enseignement supérieur (12,79 Md€) et à la Recherche (7,76 Md€) sont globalement stables en 2015. On soulignera toutefois que les autorisations d'engagement sont en baisse de 1,2% par rapport à 2013. Les crédits alloués à la vie étudiante, soit 2,5 Md€, augmentent quant à eux de 42 M€ (+1,7%).

Le budget 2015 a été préparé pour atteindre plusieurs objectifs prioritaires :

- Financer la poursuite de la réforme des aides aux étudiants, pour un total de 82 M€ (en particulier, la réforme des bourses).

- Dégager des moyens supplémentaires pour abonder les dotations de fonctionnement et de masse salariale des établissements d'enseignement supérieur. 106 M€ supplémentaires seront ainsi destinés aux établissements d'enseignement supérieur, soit une évolution plus favorable que l'an dernier, a souligné Geneviève Fioraso (la progression était d'environ 30 M€ pour 2014). Cette somme servira à financer la création des 1.000 emplois (60 M€), diverses mesures catégorielles (20 M€), et également la compensation auprès des universités de l'exonération des boursiers (à hauteur de 13 M€), qui sera pour la première fois prévue au budget, souligne le cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur. On notera toutefois que le ministère prévoit, grâce aux regroupements, de faire une économie de 123 M€ par "la réorganisation du mode d'allocation des moyens des universités autour des sites où se mettent en place des synergies entre universités et organismes de recherche".

Enfin, 388,5 M€ seront consacrés à l'immobilier universitaire tandis qu'une enveloppe de 720 M€ sur 6 ans sera dédiée au logement étudiant au sein de la prochaine génération de contrats de plan État-Région.

ECONOMIE



La prévision de croissance en 2015 sans doute optimiste

Le Gouvernement a examiné, la semaine dernière en Conseil des ministres, le projet de loi de finances pour 2015, ainsi que le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2015 à 2017 qui viennent modifier la trajectoire de redressement des comptes publics (voir *Ondes Urbaines* n°11).

Par rapport au programme de stabilité d'avril 2014, la prévision de croissance en France est revue en baisse, passant de +1% en 2014 à +1,7% en 2015, à +0,4%

puis 1% dans le dernier scénario macroéconomique.

D'après les prévisions récemment émises par l'Institut européen de statistiques « Eurostat », au 3e trimestre 2014, l'activité croîtrait modérément en zone euro, les inquiétudes sont en effet encore fortes autour de la situation géopolitique affectant la confiance des investisseurs. Le PIB progresserait de 0,2 % aux 3e et 4e trimestres 2014, puis de 0,3 % au 1er trimestre 2015, cette évolution masquant des disparités entre les économies de la zone euro. Cette reprise serait principalement liée à une amélioration graduelle de la demande domestique.

L'investissement privé redémarrerait, stimulé par l'amélioration des conditions de financement et la baisse du coût du capital, après le fort ajustement observé durant la crise financière. La hausse de l'activité de production et la nécessité d'étendre les capacités de production devraient être les principaux facteurs de cette reprise. Les perspectives de consommation restent également positives, mais modérées, la reprise du marché du travail ne devant être que graduelle. Sous l'hypothèse d'une stabilisation du baril de pétrole (à 97 \$) et d'un taux de change euro/dollar stable (autour de 1,28), l'inflation totale n'augmenterait que marginalement au cours des deux prochains trimestres, restant ainsi significativement sous le seuil de 2 %.

Croissance faible en vue

D'après Eurostat, la croissance du PIB serait faible aux 3e et 4e trimestres 2014 – les tensions géopolitiques

conduisant ainsi les agents économiques à une position attentiste –, avant d'augmenter légèrement au 1er trimestre 2015. La reprise serait cependant caractérisée par des disparités régionales, et serait principalement portée par la croissance en Espagne et en Allemagne.

Après la stagnation observée au 2e trimestre, le PIB croîtrait de 0,2 % aux 3e et 4e trimestres 2014, puis de 0,3 % au 1er trimestre 2015. La croissance du PIB en zone euro s'élèverait alors à 0,8 % en 2014, soit une évolution inférieure à son potentiel.

Au cours des deux prochains trimestres, la reprise du marché du travail se poursuivrait, à un rythme cependant trop lent pour permettre une baisse marquée du taux de chômage. Les salaires continuant dans le même temps à croître – particulièrement en termes réels grâce à une inflation modérée –, le pouvoir d'achat des revenus soutiendrait la consommation en zone euro. La croissance de la consommation augmenterait ainsi progressivement, passant à +0,2% au 4e trimestre 2014 et +0,3 % au 1er trimestre 2015.

Hausse marginale de l'inflation

En septembre 2014, l'inflation a atteint +0,3 %, soit une nouvelle baisse après +0,6 % au 2e trimestre. Sous l'hypothèse d'une stabilisation du prix du baril de pétrole et du taux de change euro/dollar au cours des prochains trimestres, l'inflation n'augmenterait que marginalement (+0,3 % au 3e trimestre 2014, +0,5 % au 4e trimestre 2014, +0,6 % au 1er trimestre 2015). En France, le Gouvernement table sur une inflation s'élevant à +0,6% en moyenne annuelle en 2014, après +0,9% en 2013.

Cette accélération reflèterait partiellement les évolutions des prix de l'énergie et des produits alimentaires, tandis que les pressions domestiques resteraient modérées : dans un contexte de demande faible et de taux de chômage toujours élevé.

ECONOMIE



Jurisprudence : responsabilité du propriétaire d'un ouvrage public

Dans le cadre de son partenariat avec la Smad, Villes de France publie régulièrement dans *Ondes urbaines*, un commentaire juridique issu de l'Observatoire des risques juridiques de la vie territoriale.

Evolution du droit de la responsabilité

Un Département peut-il être tenu responsable de la mauvaise chute d'un collégien qui a tenté d'escalader la clôture de l'établissement ? En retard au collège un élève tente de franchir la clôture de l'établissement pour se rendre en

classe alors que le portail d'entrée est fermé. D'ordinaire c'est plutôt dans l'autre sens que la clôture a l'habitude d'être franchie. Toujours est-il que l'escalade se solde par une mauvaise chute et par une recherche en responsabilité du département propriétaire de l'ouvrage public.

En première instance, la collectivité est partiellement reconnue responsable des conséquences dommageables de l'accident, mais uniquement à hauteur de 20 %. En effet les juges du tribunal administratif retiennent que la faute de la victime a concouru de manière prépondérante à la survenance du dommage, le collégien ayant « *fait un usage manifestement inadapté de l'ouvrage* » et s'étant « *exposé consciemment à un risque de chute* ». Mais sur pourvois des parents et de la CPAM, le Conseil d'Etat censure cette position en relevant :

- que la victime n'était âgée que de douze ans à la date de l'accident ;
- et qu'avant la survenance de celui-ci l'attention des services techniques du département avait été attirée en vain sur le mauvais état d'entretien de la clôture.

Il appartiendra donc au tribunal de réévaluer en conséquence la part de responsabilité imputable au département. Le tout bien entendu aux frais du contribuable...

Ce qu'il faut en retenir

- La faute de la victime est de nature à exonérer en tout ou partie la responsabilité de la collectivité en cas d'accident sur un ouvrage public. Tel est le cas notamment lorsque la victime fait un usage inadapté de l'ouvrage.
- L'âge de la victime peut-être de nature à atténuer sa responsabilité.
- Les signalements de danger doivent être pris avec sérieux et ne pas faire l'objet de réponses dilatoires. Ainsi en l'espèce, le Conseil d'Etat relève que l'attention des services techniques avait été attirée en vain sur le mauvais entretien de la clôture. S'il n'est pas possible de procéder rapidement aux réparations nécessaires, il convient, à tout le moins de les programmer, et de prendre en attendant des mesures conservatoires pour éviter l'accident.

Conseil d'Etat, 30 juillet 2014, N° 358526

Jurisprudence commentée sur www.observatoire-collectivites.org

ECONOMIE



Collectivités territoriales

"Communiquer sur la tarification incitative", les préconisations de l'ADEME

L'Ademe publie un guide pour accompagner les collectivités dans la communication autour du lancement de la tarification incitative des déchets. Le document se base sur une enquête menée auprès de 70 collectivités. Après un rappel sur les enjeux de la tarification incitative, la plaquette de 50 pages détaille comment construire la stratégie et le plan de communication.

En effet, la tarification incitative opère un changement radical des habitudes de chacun face à ses déchets. Les collectivités qui la mettent en œuvre ont besoin non seulement d'informer l'ensemble des usagers, mais aussi de les convaincre de changer leurs gestes quotidiens. La communication apparaît comme l'un des facteurs de réussite du projet. Ce guide donne des clés pour communiquer sur la

tarification incitative. Comment établir la stratégie et le plan de communication ? Quels sont les messages efficaces et ceux à éviter, les outils incontournables ? Quelle communication lors de l'étude préalable, lors de l'enquête sur la dotation ou lors du test en blanc ? Ce guide est également illustré de retours d'expérience sur les démarches de communication menées par une vingtaine de collectivités.

[Télécharger le guide](#)

ECONOMIE



Appel à candidature « Pavillon Bleu 2015 »

Créé par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu, dont est notamment partenaire « Villes de France », valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité. Toutes les communes ayant un point de baignade surveillé et/ou port de plaisance pourront déposer une demande de labellisation pour l'année 2015, dès le 22 septembre 2014.

Le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application

durable en faveur d'un environnement de qualité.

Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de port de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère « environnement » dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires.

Plus d'info sur www.pavillonbleu.org

Pour en savoir plus : <http://www.pavillonbleu.org/30-actualites/actualites/713-campagne-2015.html?Itemid=131>

[Télécharger](#)

ENERGIE



Appel à projets "200 territoires à énergie positive pour la croissance verte"

En coordination avec la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité, le ministère du Développement durable (MEDDE) a lancé l'appel à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Ce dispositif permettra à ces territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets. Les 200 projets, portés par les élus locaux, en coopération avec les acteurs économiques et les citoyens, témoigneront de l'engagement de ces territoires au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.

Ils permettront le développement de filières industrielles d'avenir et la création d'emploi.

Seront notamment valorisées :

- les mesures favorisant les économies d'énergie,
- le développement d'une mobilité bas-carbone,
- la valorisation des déchets,
- la production d'énergies renouvelables, etc.

L'objectif de cet appel à projets est de valoriser et d'encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique, par la stimulation de projets, et par le développement économique favorisant une croissance durable et des emplois pérenne sur des filières d'avenir.

L'État encouragera ces initiatives par le biais des politiques contractuelles de l'aménagement durable et de l'urbanisme (éco-quartiers, éco-cités, éco-territoires ruraux, contrats locaux), via les financements dédiés à l'Ademe.

Les « 200 démarches » présentant l'approche la plus large et la plus ambitieuse en matière de performance énergétique seront par ailleurs soutenues par un financement dédié notamment à l'animation locale et à l'ingénierie de projet.

[L'appel à projets](#)

Mercredi 8 octobre - Arras

Réunion inter-régionale

Lundi 20 octobre - Vitré

Réunion inter-régionale

Mercredi 22 octobre - Paris

6es Rendez-vous de l'intelligence locale

" Finances locales : Faire mieux avec moins "

Lundi 27 octobre - Épinal

Réunion inter-régionale

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi